Image not found or type unknown

Anciennes dettes de loyers.

Par **valou valou**, le **30/05/2011** à **15:39**

Bonjour,mon epoux et moi méme venons de recevoir un avis avant poursuites.nous avions eu des soucis de loyers il y a quelques années maintenant.Leurs courrier date du 24 mai 2011 et ils me dise que si je ne repond pas sous 8 jours ont nous saisie.est ce qu'ils peuvent le faire alors que le courrier n'été pas en recommandé avec accusé de reception?Car le temp de leurs faire un courrier j'ai peur qu'ils viennent frapper a ma porte.Nous sommes entiérement d'accord pour remboursé cette somme ce qui est normal,a l'époque nous étions jeunes,mais remboursé d'un coup pour ne plus vivre,je ne suis pas d'accord.Croyez vous qu'un accord a l'amiable avec un échéancier fixe ou révisable celon les mois,seré accépté??merci de me répondre,car ayant de gros soucis de santé j'ai peur et sa n'aide pas ma maladie.merci merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés